

SEMAINE DU LUNDI 12 OCTOBRE AU DIMANCHE 18 OCTOBRE 2015

Éducation sexuelle à l'école : des questions soulevées

La Presse, 10/14/2015, Cyberpresse (#réf : 7048)

Louise Leduc

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Éducation sexuelle, Inégalités entre les sexes, Prévention

C'est ce mois-ci qu'est implanté le projet-pilote d'éducation sexuelle dans 15 écoles du Québec (12 écoles publiques, trois écoles privées), qui s'étendra sur deux ans. Le ministère de l'Éducation vient de dévoiler ce que le programme contient. En première année, les élèves seront exposés aux stéréotypes sexuels – dans les jeux, les métiers, etc. Ils apprendront aussi à reconnaître les situations d'agression sexuelle et à s'en protéger (par exemple en criant ou en disant non) et à les dénoncer s'ils en sont victimes. À la fin de la 2e année, les enfants sauront le nom et la fonction des organes sexuels et ils apprendront comment se fait un bébé. On leur parlera aussi d'hygiène personnelle, de pudeur et de la diversité des sentiments qu'ils peuvent éprouver envers des gens de leur entourage. En 3e année, on reviendra sur les différentes formes d'agression sexuelle (exposition forcée à du matériel pornographique, exhibitionnisme, contact sexuel) et on discutera « des représentations stéréotypées de la féminité et de la masculinité ». En 4e année, on parlera de puberté et d'inégalité entre les sexes. On abordera en outre la question de la différence entre camaraderie et amour. En 5e année, on traitera encore de la prévention des agressions sexuelles, en insistant sur les stratégies des agresseurs et sur l'importance d'être prudent sur le web. Il sera aussi question d'hormones, de désir sexuel et de masturbation. En 6e année, les discussions tourneront autour du sexisme, de la diversité sexuelle, d'éveil amoureux et sexuel. Le programme se poursuivra pendant le cycle secondaire. Par exemple en 3e secondaire, il sera de nouveau question de contraception, des « barrières aux comportements sexuels sécuritaires (consommation d'alcool ou d'autres drogues) ». On abordera aussi la question du désir et des fantasmes amoureux et sexuels. En 4e secondaire, les jeunes seront appelés à réfléchir à la violence dans le contexte amoureux, aux différentes manifestations de violence, à l'importance de « se donner du temps avant de s'engager dans une relation ». On parlera aussi d'atteintes à la réputation, de consentement et de double standard, comme celui qui fait en sorte que « les filles et les garçons qui ont des relations sexuelles ne sont pas jugés de la même façon ». Si les syndicats ne s'opposent ni au cours ni à son contenu, ils en ont contre la façon dont le programme, qui doit faire de 5 à 15 heures par année, est né. Nathalie Morel, vice-présidente à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE),

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 12 au 18 octobre

croit que cela se traduira par une « tâche additionnelle pour les enseignants, alors que l'on a déjà de la difficulté à enseigner le programme actuel ». La FAE réclame que l'éducation sexuelle soit une matière dans le curriculum et que ceux qui l'enseigneront « soient formés en conséquence ». En Ontario, le nouveau programme d'éducation sexuelle continue d'être fortement contesté, en raison de son contenu – les questions d'orientation sexuelle, de masturbation et d'identité sexuelle en font particulièrement tiquer certains –, mais aussi parce qu'il n'a pas fait l'objet d'une consultation préalable. À cela, la première ministre, Kathleen Wynne, a répondu qu'il n'y a pas de consultation non plus quand un nouveau programme de géographie ou de mathématiques est implanté et que son gouvernement ne voyait pas pourquoi ce serait différent en matière d'éducation sexuelle. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201510/13/01-4909494-education-sexuelle-a-lecole-des-questions-soulevees.php>.

Négociations avec les enseignants – Le gouvernement jette du lest

La Presse, 10/15/2015, Cyberpresse (#réf : 7052)

Denis Lessard

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Négociation collective, Demandes patronales, Enseignants

Déterminé à en arriver à une entente avec les employés du secteur public avant la fin du mois de novembre, le gouvernement Couillard jette du lest : des demandes patronales importantes ont été abandonnées à la table sectorielle de l'éducation. Le gouvernement Couillard espère qu'une entente pourra être trouvée avant le dépôt de la déclaration économique que prépare le ministre des Finances Carlos Leitaó pour la fin du mois de novembre. Soucieux de donner de l'espace aux négociations, le front commun des centrales avait, la semaine dernière, reporté à décembre le point culminant de son mouvement de grève. Pour les enseignants, les négociateurs du comité patronal ont retiré tout récemment la demande de faire passer de 32 à 35 heures la semaine de travail, une source majeure d'irritation. Le gouvernement renonce aussi à faire des économies en augmentant le ratio maître-élèves de la 4^e à la 6^e année du primaire. Si des aménagements sont acceptés par les syndicats, pour « optimiser » le « redéploiement » des ressources, l'augmentation des ratios pour les trois dernières années du primaire sera compensée par une réduction pour les classes des premières années. L'exercice se fera si la partie syndicale y consent, à coût nul – Québec espérait, à l'origine, arracher 160 millions d'économies d'une hausse des ratios. À la CSQ, qui représente tous les syndiqués de l'éducation, on voit dans ces avancées « un message important » du gouvernement. « Ce sont des irritants majeurs qui sont mis de côté. On est encore loin du compte, mais c'est un pas dans la bonne direction », résume-t-on. Québec a réagi ainsi favorablement au retour à la table de négociation de la Fédération des syndicats de l'enseignement (73 000 enseignants) au début du mois d'octobre. Avec ces propositions des derniers jours, Québec est convaincu que les négociations vont s'accélérer jusqu'à un règlement, une volonté constatée aussi du côté syndical. Dans plusieurs secteurs, les discussions sont intensives : on compte pas moins de 58 tables

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 12 au 18 octobre

distinctes de négociations et, bien que les centrales se gardent bien de l'admettre, des progrès sont aussi constatés à la table centrale, où on discute salaire et retraite. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201510/14/01-4909992-negociations-avec-les-enseignants-quebec-jette-du-lest.php>.

Curateur public : Des usagers seront vus tous les 24 mois

Le Devoir, 10/15/2015, A1 (#réf : 7049)

Jessica Nadeau

Longueur : Moyen; Catégorie : Curateur public

Mots-clés : Vulnérabilité, Protection de la personne, protection des malades

Le Curateur public n'effectuera plus de visite annuelle systématique à ses pupilles, a appris Le Devoir. Il espacera plutôt ses rencontres, pouvant aller jusqu'à une visite tous les deux ans. Cette « modulation des visites » est décriée par les groupes de défense des usagers, qui y voient une façon déguisée de faire des économies sur le dos des plus vulnérables, mais le Curateur public soutient qu'il s'agit plutôt d'une façon de « personnaliser » son approche. « Ça fait déjà quelques années qu'on dénonçait le fait qu'une personne sous curatelle publique avait seulement une rencontre par année avec son curateur délégué. Et là, on apprend que ça va aller jusqu'à 18 ou 24 mois! Ce n'est vraiment pas une bonne nouvelle pour les personnes et pour leurs droits », dénonce Doris Provencher, directrice de l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec. Au bureau du Curateur, on se défend d'abandonner les citoyens inaptes. Au contraire, affirme-t-on, cela va permettre d'offrir de meilleurs services. « L'idée est de moduler notre intervention en fonction de l'état de la personne, explique Pierre Lamarche, directeur général des services aux personnes du Curateur public. C'est une façon d'équilibrer nos services de façon à répondre à ceux qui ont besoin de nous dans une importance plus grande. Il me semble que ça tombe sous le sens. » Les curateurs délégués devront désormais faire des plans de représentation pour chacun de leurs pupilles et déterminer, en fonction de ce plan, la fréquence des rencontres. Les personnes qui présentent des « facteurs de risque plus élevés » seront vues comme avant tous les 12 mois. Ceux qui présentent des facteurs de risques modérés seront vus tous les 18 mois et les autres, tous les 24 mois. Des bilans téléphoniques seront effectués à mi-chemin. Il estime le coût des visites à 5 millions par année, dont le gros est dévolu aux salaires des 72 curateurs délégués, qui resteront tous en fonction. Quant aux frais de déplacement, ils s'élèvent à 450 000 \$, mais comprennent les déplacements administratifs. De « petites ponctions » ont été effectuées, mais sans impact sur la capacité d'effectuer des déplacements, assure M. Lamarche. Au Conseil pour la protection des malades, on s'inquiète pour le sort des protégés de l'État. « Ce sont les gens les plus vulnérables, avec le moins de visites et souvent avec une curatelle qui sont le plus à risque d'être maltraités ou négligés, déplore le président de l'organisme, Paul Brunet. Alors moins on va aller les voir, du côté du curateur public, plus tout cela risque de s'aggraver. » Pour le reste, ce n'est que de la poudre aux yeux, plaide-t-il. « On va espacer les visites aux pupilles pour

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 12 au 18 octobre

s'en rapprocher? Ça ne tient pas la route. [...] Ça sent plus le délestage et les réductions budgétaires que l'amélioration véritable des soins. Jusqu'à preuve du contraire. » Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/452597/visites-du-curateur>.

Morts violentes et obscures de jeunes autochtones – Une enquête publique réclamée

La Presse, 10/15/2015, Cyberpresse (#réf : 7051)

Caroline Touzin, Gabrielle Duchaine

Longueur : Moyen; Catégorie : Autochtones

Mots-clés : Jeunesse, Mort violente, Prévention

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador réclame une enquête publique sur les morts violentes et obscures des jeunes autochtones survenues depuis l'an 2000 dans la province – un drame mis en lumière par La Presse dans une grande enquête publiée le week-end dernier. Son chef Ghislain Picard s'est dit ébranlé par la violence de certaines morts et presse le gouvernement québécois et son Bureau du coroner de réaliser une enquête publique sur cette tragédie. « C'est malheureusement une situation qui est presque normalisée dans certaines communautés. Il faut se pencher sur les raisons profondes de cette tragédie, et ce, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés », affirme le chef Ghislain Picard, dont l'organisation regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Rappelons que depuis 15 ans, 259 enfants et adolescents autochtones sont morts dans des circonstances violentes ou obscures au Québec, a révélé notre enquête inédite. Suicides, accidents, maladies, meurtres : le taux de morts suspectes chez les enfants inuits et des Premières Nations est de trois à quatre fois supérieur à celui de l'ensemble de la jeunesse québécoise. L'Assemblée des Premières Nations s'est aussi dite préoccupée par le boom de naissances vécu dans certaines communautés, faisant ainsi écho aux propos d'autres leaders autochtones cités dans notre enquête qui qualifiaient la situation de « bombe à retardement ». De plus en plus de jeunes autochtones voient le fait de devenir parents comme la meilleure façon de se sortir de la pauvreté. « Dans une société idéale, cette croissance démographique serait le paradis, mais dans notre cas, il n'y a tellement pas de ressources. On n'a tellement pas les moyens de répondre à cette croissance-là. On ne fait qu'empirer la situation », dit le chef Ghislain Picard. La population autochtone au Canada pourrait doubler d'ici à 2040, selon certaines prévisions démographiques. « Il faut trouver une façon de donner à ces jeunes, dont certains ne sont pas encore nés, une société avec de plus grandes perspectives d'avenir », poursuit le chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/201510/14/01-4909997-morts-de-jeunes-autochtones-une-enquete-publique-reclamee.php>.

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 12 au 18 octobre

Fouilles à nu dans les écoles – Les balises demeurent inchangées

La Presse, 10/16/2015, Cyberpresse (#réf : 7050)

Sara Champagne

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Fouilles à nu, Écoles publiques, Motifs raisonnables

Près d'un an après le tollé soulevé par la fouille à nu d'une élève du secondaire, les balises encadrant ce type d'interventions demeurent inchangées malgré une consigne récente du ministre de l'Éducation les interdisant formellement. La fouille continue en effet d'être permise dans les écoles s'il existe des « motifs raisonnables ». À Montréal, toutes les directions des écoles publiques et privées viennent de signer une entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) reprenant presque mot à mot le vieux cadre de référence datant de 2005, dont la dernière mouture remonte à 2010. L'entente indique que les intervenants des établissements « sont en droit de procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels ». Elle va plus loin en permettant aux directions de saisir des articles dont la « possession ou l'usage » sont interdits en vertu du code de vie. Il est question de stupéfiants, de tout instrument pouvant servir d'arme, mais aussi de tout appareil technologique. Le ministre François Blais a pourtant reçu des recommandations claires à la suite d'une enquête qu'il avait lui-même ordonnée, au printemps dernier. L'ex-procureure de la Chambre de la jeunesse, Me Fabienne Bouchard, a recommandé de revoir le cadre de référence sur la présence policière dans les écoles, de tisser des partenariats afin d'assurer la sécurité des élèves et d'assurer la formation du personnel scolaire. Au cabinet du ministre Blais, son attachée de presse, Julie White, s'est bornée à rappeler que les fouilles à nu sont formellement interdites depuis la controverse de l'hiver dernier, que la directive a été envoyée à tous les établissements à la rentrée scolaire. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201510/16/01-4910479-fouilles-a-nu-dans-les-ecoles-les-balises-demeurent-inchangees.php>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*